

del ont amendé les symptômes de la rhinite atrophique en restituant aux fosses nasales leur calibre normal par des *injections sous-muqueuses de paraffine liquide*. La méthode fut ensuite améliorée dans sa technique par Bœckaert qui parvint à injecter de la *paraffine solide*, par Lermoyez et Mahu qui imaginèrent une seringue spéciale maniable d'une seule main. Débutant par les régions profondes, les injections faites sur les cornets, la cloison et même le plancher des fosses nasales, sont répétées tous les 3 jours, et les progrès obtenus permettent, peu à peu, d'espacer, ou même de supprimer les lavages.

III. *Traitement général*. — Sans pou-

voir dispenser du traitement local, il lui vient utilement en aide. Suivant l'état constitutionnel du sujet on préférera : l'*huile de foie de morue*, le *sirop iodo-tannique* (lymphatisme) ou les *fer-rugineux*, l'*hydrothérapie* (anémie), les cures thermales aux *eaux sulfureuses salines* ou *arsenicales*, les *cures d'air* dans la montagne ou à la mer.

IV. *Prophylaxie*. — La cure précoce et suivie de tout coryza purulent subaigu ou chronique, est probablement le meilleur préventif de la rhinite atrophique (M. Boulay).

Ozone. — On a préconisé les inhalations d'*air ozonisé* dans le traitement de la coqueluche et de la tuberculose pulmonaire.

P

Pachyméningite cervicale hypertrophique. — La lésion en question reconnaît 3 causes principales : la *syphilis*, la *tuberculose* et la *syringomyélie*. Quand la *syphilis* est avérée ou seulement soupçonnée, on ne doit pas hésiter à instituer un *traitement spécifique intensif* (injections de sels mercuriels solubles et iodure à haute dose), qui, s'il intervient à temps, peut être très salubre. Dans les autres formes (*tuberculose*, *syringomyélie*) on en est réduit à la *médication symptomatique* comportant : l'application répétée, sur la colonne cervicale, de *pointes de feu*, de *vésicatoires*; l'usage interne des *iodures*, du *salicylate de soude*, de l'*aspirine*, des analgésiques (*phénacétine*, *acétanilide*, *morphine*); les *bains chauds*. A la phase paralytique et amyotrophique, le *massage* et l'*électrothérapie* trouveront leur emploi.

Pagliari (Eau hémostatique de). — Solution astringente et hémostatique ainsi formulée :

Benjoin.	50 gr.
Alun de potasse.	100 —
Eau.	1000 —

Utilisée comme topique, soit pure, soit

étendue d'eau; en lavements contre les hémorrhoides saignantes (30 gr. pour 250 gr. d'eau).

Pain. — Le pain de froment renferme, en moyenne, pour 100 : 8 gr. d'albuminoïdes, 55 gr. de matières amy-lacées, 80 centigr. de graisses et 1 gr. de substances minérales. Pour le préparer, on soumet à la chaleur du four une pâte obtenue par pétrissage de la farine avec de l'eau, puis additionnée de levure de bière. La pâte lève grâce à la fermentation et aussi à la chaleur qui dilate les gaz résultant de celle-ci, d'où formation, dans son sein, de vacuoles plus ou moins larges. La surface, subissant une température de 250 à 300° qui la déshydrate, tout en coagulant l'albumine, changeant l'amidon en dextrine et même en sucre partiellement caramélisé, passe à l'état de croûte. L'intérieur de la masse, au contraire, dont la température ne dépasse pas 80° à 100°, présente des modifications bien moindres. Cependant, cette chaleur suffit à faire éclater les grains d'amidon, à les transformer en empois, plus assimilable, et même à y engendrer des quantités minimes de dextrine et de sucre. La croûte

et la mie offrent donc des différences assez tranchées. Un bon pain doit être bien levé, léger et sonore, donner, au moins, 22 p. 100 d'une croûte dorée et cassante, bien adhérente à la mie. Celle-ci, de couleur blanc-jaunâtre très clair, un peu translucide, d'une odeur douce de froment, doit être creusée de larges cavités, ne pas se coller à elle-même quand on la comprime, mais reprendre peu à peu son volume primitif. Le pain de bonne qualité trempé dans un liquide doit en absorber beaucoup sans s'y délayer. Pour ne pas être indigeste, le pain ne doit être ni trop frais (ni surtout chaud), ni insuffisamment cuit, ni trop blanc, ni complet. Moins le pain est cuit, plus il est difficile à digérer. Le pain trop blanc est fabriqué avec des farines dont le blutage est poussé trop loin; tels sont les pains dits de *fantaisie* dont le goût est plus flatteur, mais qui, plus pauvres en gluten et en phosphore, sont moins nutritifs. Le *pain complet* ou *pain de Graham*, contenant encore une partie de son, est peu assimilable et n'est à conseiller qu'à titre laxatif, son résidu non digéré pouvant exciter les contractions intestinales. En résumé, les dyspeptiques ne devraient consommer que du pain rassis (cuit depuis 12 à 15 heures), bien cuit et fait de farines moyennement blutées. Pour en assurer la cuisson suffisante, ils le préféreraient même grillé (en tranches épaisses de 1 cm). Comme la croûte, le pain grillé exige une mastication plus laborieuse, ce qui en limite avantageusement la consommation. L'industrie produit actuellement des *pains sans mie*, des *biscottes* et des *breakfasts* dont l'usage est également recommandable. Il importe encore de fixer la ration quotidienne de pain, surtout en France, où celui-ci tient une place importante dans l'alimentation. A vrai dire, dans toute dyspepsie, il sera avantageux d'en réduire la consommation au minimum. On n'en tolérera donc que 150 à 200 gr. par jour (50 gr. par repas) représentant 350 à 520 calories (Soupault). Il convient d'interdire tout spécialement les pains dits croissants, particulièrement indi-

gestes. Suivant Hayem, le pain favoriserait la sécrétion chlorhydrique et serait surtout nuisible aux hyperpeptiques qui devront n'en consommer que très modérément.

(Pour plus de détails, voir : G. POUCHET, *Encyclopédie d'hygiène et de médecine publique*, t. II, livre 2, p. 239).

Pain complet. — On appelle ainsi le pain fabriqué avec la farine non séparée du son. Ce pain dont on a vanté, à une certaine époque, les vertus nutritives, est d'une digestion laborieuse et laisse d'abondants résidus intestinaux, ce qui le rend légèrement laxatif. Ce n'est qu'à ce titre qu'il peut être préconisé chez les constipés sans tare gastrique.

Pain déchloruré. — Le pain que fournissent les boulangers contenant toujours une assez forte proportion de chlorure de sodium, les malades que l'on désire soumettre à la déchloruration (v. c. m.) devront soit remplacer le pain par des pommes de terre (cuites à l'étuvée), soit ne consommer que du pain préparé spécialement pour eux, dit *pain déchloruré*, ne contenant environ que 1 gr. de sel par kilogramme.

Pain de grissini. — On appelle *grissini* de petits pains de la grosseur du doigt, presque entièrement en croûte, de consommation courante en Italie et dont l'usage, en raison de leur plus grande digestibilité, est très recommandable aux dyspeptiques.

Pain de gluten. — Recommandé par Bouchardat, pour remplacer le pain ordinaire dans le régime des diabétiques, ce pain doit être préparé avec 80 p. de gluten pour 20 p. de farine et Q. S. de levure; mais le gluten employé à sa fabrication renferme toujours de fortes quantités d'amidon; aussi, ses avantages sont-ils illusoire. Il est, en outre, désagréable au goût et indigeste. L'usage tend actuellement à en être délaissé.

Pain d'épices. — Fabriqué avec de la farine de seigle, du miel, de la mélasse et des épices (cannelle, anis), le pain d'épices doit à sa composition des propriétés légèrement laxatives qui peuvent être mises à profit dans l'établisse-

ment du régime des constipés. Mais, il faut savoir qu'il est mal toléré par beaucoup de dyspeptiques et purge surtout par indigestion. Du reste cet aliment est l'objet de fréquentes falsifications.

Pain de soya. — Le *Soya* ou *Soja hispida* est une Légumineuse originaire de Chine et du Japon, cultivée maintenant en Autriche et dont les graines (incluses dans une gousse longue de 8 à 10 cm) très riches en substances azotées (36,67 p. 100) et en graisses (17 p. 100), contiennent fort peu d'amidon (6,40 p. 100) et de sucre. On fabrique, avec la farine de soya déshuilée, un pain convenant aux diabétiques. Assez dense, toujours un peu gras, le pain de soya présente une saveur un peu spéciale due à son huile essentielle; son goût rappelle un peu celui du pain de seigle; il se conserve 4 à 5 jours sans s'altérer. Consummé en quantité modérée (250 gr. au plus par jour) il est bien toléré par les voies digestives, quoique produisant, les premiers jours, des effets légèrement laxatifs.

Palommier. — *Gaultheria procumbens* (Ericacées). On extrait de la plante entière l'essence de *Wintergreen*, formée de salicylate de méthyle (pour la plus grande partie) et d'un hydrocarbure, le gauthérylène.

Prop. et empl. therap. — Avant la découverte du salicylate de méthyle synthétique, l'essence de *Wintergreen* (plus irritante) était usitée comme topique, pure ou en pommade, contre les douleurs rhumatismales ou névralgiques.

Palpitations. — En général, les palpitations sont indépendantes des cardiopathies organiques ou ne les compliquent qu'à la phase de compensation. Leur traitement doit, avant tout, reposer sur la notion exacte de leur cause.

Les palpitations toxiques cèdent vite à l'abstention du *tabac*, du *café*, du *thé* ou de l'*alcool*. Extrêmement fréquentes, les palpitations d'origine dyspeptiques tiennent soit à l'atonie gastro-intestinale, à la constipation, soit à l'*hyperchlorhy-*

drie (palpitations nocturnes). Ailleurs, le réflexe, encore d'origine abdominale, est lié : à l'*entéroptose*, à l'*helminthiase* (*taenia*) ou à la *lithiase biliaire*. On sait que, souvent, les palpitations des chlorotiques ou des cardiopathes traduisent l'irritation de l'estomac par les aliments (alcool, épices, régime carné) ou les médicaments (fer, digitale, caféine, kola) à moins qu'elles ne soient d'origine toxique (*tabac*, *café*, etc.). Il est clair que, dans ces divers cas, la médication, avant tout pathogénique, consistera, suivant la cause, en : régime approprié, laxatifs, amers (atonie, constipation), diète lactée et alcalins (hyperchlorhydrie), port d'une ceinture de Glénard (entéroptose), administration d'un vermifuge (helminthiase), usage de cholagogues, cures à Vichy (lithiase biliaire), usage modéré d'une préparation de fer non irritante (chlorose dyspeptique) ou suppression de la digitale (cardiopathies compensées), de la caféine, de la kola, du *tabac*, du *thé*, etc. En d'autres cas, d'origine utéro-ovarienne, les palpitations réclament d'abord un traitement gynécologique.

Cependant, chez certaines chlorotiques, les palpitations, dérivant directement de l'anémie, cèdent à l'emploi judicieux du fer et au repos. Liées à l'anémie tuberculeuse et à la toxémie bacillaire, habituellement accompagnées de tachycardie et d'hypotension artérielle, les palpitations du début de la tuberculose sont surtout justiciables du repos et de l'aération continue.

Les palpitations nerveuses sont peut-être les plus communes; tantôt elles sont un signe direct de névrose (*hystérie*, *neurasthénie*, *chorée*, *maladie de Basedow*); tantôt à celle-ci se surajoutent d'autres facteurs : émotions, surmenage, excès génitaux, croissance, dyspepsie, artériosclérose, cardiopathie valvulaire, intoxication, dont la thérapeutique devra encore tenir le plus grand compte. Ce n'est qu'après avoir fait, dans le traitement, la part de ces divers éléments, qu'il est permis de recourir aux sédatifs du cœur dont les principaux sont : les bromures, la valériane (poudre, extrait, suc frais. Pouchet et Chevalier), le valé-

rianate d'ammoniaque, l'éther, le bromhydrate de quinine, l'aconit, les agents hydrothérapeutiques et électrothérapeutiques, sans omettre les moyens hygiéniques qui, chez les neurasthéniques, méritent la première place (séjour à la campagne, repos physique et moral). Dans certaines conditions, les cardiotoniques exercent une action calmante; à cet égard le *strophanthus* (1 à 3 milligr. d'extrait) qui calme aussi la douleur, est surtout recommandable; puis vient la *digitaline* à petites doses (solution titrée à 1 p. 1000 V à X gouttes pendant 5 à 6 jours) qui s'adresse aux palpitations des cardiopathies organiques, à la limite de la phase de compensation. Les palpitations des artérioscléreux avec hypertension sont justiciables de la médication hypotensive (*iodure de sodium*, *nitrite de sodium*, *trinitrine*). La réfrigération de la région précordiale (*compresses froides*, pulvérisations de *chlorure d'éthyle*), les douches chaudes, écossaises ou tièdes, les courants sinusoidaux, les bains hydroélectriques les bromures conviennent plutôt aux palpitations des névropathes et des hystériques. Merklen a vanté les effets calmants de la compression locale par la ceinture cardiaque. Les palpitations des Basedowiens sont plus spécialement justiciables de l'*antipyrine* et de la *teinture de vératrum viride* XX gouttes.

Paludisme. — I. Médication quinique.

— Les sels de quinine, destructeurs de l'hématozoaire, constituent l'agent spécifique du paludisme. Reste à déterminer dans quelles conditions la quinine doit être administrée. Sa solubilité, sa richesse en quinine, son innocuité pour l'estomac, sa stabilité font du chlorhydrate neutre le sel de choix. On le donne soit par voie buccale, en cachets ou en solution (dans du *café fort* et très sucré, du sirop d'écorces d'oranges ou du sirop tartrique), soit en lavements (20 à 30 gr. d'eau gommeuse avec 1 goutte de *laudanum*); soit enfin en injections hypodermiques ou, plus rarement, en injections intra-veineuses (en solution dans du sérum normal). Pour la voie hypodermique, le chlorhydro-sulfate de quinine de Grimaux offre aussi de réels avan-

tages. En médecine infantile, l'*euquinine* et l'*aristoquinine* se recommandent spécialement par leur défaut d'amertume (Comby). Ce sont les injections sous-cutanées qui agissent le mieux et le plus vite (10 à 15 minutes). Faites selon les règles de l'asepsie, elles n'occasionnent aucun accident sérieux; elles sont pourtant très douloureuses et provoquent facilement des abcès, des eschares ou des noyaux d'induration; aussi seront-elles réservées aux cas où elles s'imposent réellement : accès pernicieux, fièvres avec état gastrique marqué, intolérance spéciale de l'estomac pour la quinine; on les pratiquera avec la plus rigoureuse asepsie, évitant l'emploi de solutions trop concentrées (multiplier plutôt les piqûres) et l'injection dans l'épaisseur du derme. Vantées par Baccelli les injections intra-veineuses ne trouvent leur emploi que dans certains accès pernicieux (les algides surtout) exigeant une action immédiate ou s'opposant à l'absorption sous-cutanée.

La dose quotidienne initiale, par voie buccale, ne doit pas excéder 1 gr. 50 à 2 gr. Mais, quand la tolérance est établie, on peut, surtout contre les accès pernicieux, atteindre 2, 3 et même 4 gr. La voie rectale ou l'emploi du café comme véhicule exigent des doses plus fortes; la voie hypodermique commande des doses moitié moindres (1 gr. à 1 gr. 50 dans les accès pernicieux). Les enfants tolèrent admirablement la quinine à la dose de 5 centigr. par année d'âge.

Il importe de connaître les principaux signes d'intolérance pour la quinine : gastralgie, nausées, vomissements, urticaire, érythèmes scarlatiniformes ou morbilliformes, ébriété, délire, bourdonnements d'oreille, vertige auriculaire, amblyopie (à doses toxiques). En outre la quinine passe pour éveiller les contractions utérines et favoriserait l'avortement, ce qui commande une grande réserve dans son usage en cas de grossesse. Accélérateur le pouls, à petites doses, elle le rend lent et arythmique à forte dose, entraînant la mort par le cœur, à dose toxique (voir QUININE). Enfin ses propriétés hémolytiques lui ont

fait attribuer un rôle prépondérant dans la genèse de la *fièvre bilieuse hémoglobi-nurique* (v. c. m.) qui est encore discutée.

II. *Traitement du paludisme aigu*. — La façon d'administrer la quinine dans la *fièvre intermittente* (v. c. m.), 4 à 6 heures avant l'heure probable de l'accès (généralement le soir, en une dose) a été exposée ailleurs. Dans la *continue palustre*, la quinine (1 gr. 50 à 2 gr. par jour) doit être donnée matin et soir, sans interruption pendant 8, 10 ou 12 jours; quand la continuité est rompue, on procède comme dans le type intermittent. La fièvre une fois coupée, il faut se garder d'interrompre la médication sous peine de voir éclater des rechutes ou des récides. Pour les éviter, Koch donne pendant 2 mois 1 gr. de quinine, tous les 10 à 12 jours seulement. Laveran préconise le *traitement discontinu* (60 à 80 centigr. de quinine, par séries de 3 jours séparées par des repos de 3 jours).

En cas d'accès pernicieux, la quinine doit intervenir, autant que possible, par voie hypodermique, dès que le rôle du paludisme est reconnu ou soupçonné. A la médication spécifique, on associe un traitement symptomatique approprié à la nature des accidents: algidité, diarrhée (*accès cholériformes*), vomissements (*accès cardialgiques*), coma, syncope (*accès comateux, syncopal*) délire, convulsions, etc. Les moyens à mettre en œuvre ne diffèrent pas alors de ceux que réclament ces accidents en dehors du paludisme: (*transfusion séreuse, grogs, opium, glace, potion de Rivière, injections d'éther, de caféine, d'huile camphrée; bromure de potassium, chloral, etc.*). On a vu que, dans les accès algides, la quinine pouvait être incorporée au sérum qui est injecté dans les veines. Van Zandt a vanté, dans cette même forme, les effets du *sulfate d'atropine* (1/60 de grain en piqûre, à renouveler, au besoin, après 20 ou 30 minutes). Dans la *forme bilieuse hémoglobi-nurique*, à de minimes doses de quinine on associe l'usage de l'*eau chloroformée* et du *chloral* (Quennec), plus tard, celui des *grands*

lavements froids salés, et du lait glacé coupé d'eau de Vichy ou de Vals. Outre la médication quinique, la *fièvre typho-malarienne* ressortit à la *balnéation tiède ou froide*. La continuation de la cure quinique s'impose encore plus après les accès pernicieux qui exigent aussi plus impérieusement le *retour dans des régions salubres*.

III. *Traitement du paludisme chronique*. — La quinine trouve encore son emploi dans le paludisme chronique, mais les accidents de cette forme n'obéissant à aucune chronologie fixe, le mieux est de recourir aux *cures discontinues* de Laveran, en associant à l'alcaloïde le *quinquina* en nature (0,50 d'extract 3 ou 4 fois par jour), à condition que l'estomac le tolère (le faire prendre toujours au milieu du repas). Les *ferrugineux*, la *noix vomique*, le *sulfate de strychnine*, le *boldo* sont d'utiles adjuvants.

Depuis Boudin, la *médication arsenicale* compte, dans le traitement du paludisme chronique et subaigu, de nombreux succès, et réussit parfois dans les cas où la quinine a échoué. On donnait, jadis, la *liqueur de Boudin* ou la *liqueur de Fowler*. Boudin arrivait, progressivement, à donner, par prises fractionnées (XX à XXX gouttes tous les quarts d'heure), des doses énormes (60, 100, 120 gr. par jour) de la liqueur qui garde son nom. L'usage actuel de l'*arsenic organique* a réalisé, dans la cure du paludisme chronique, un réel progrès, en réduisant beaucoup les risques d'accidents toxiques, assez fréquents avec l'acide arsenieux, et en dotant la thérapeutique d'un agent hautement réparateur. A la suite des accès aigus, Billet conseille de pratiquer, à 5 ou 6 reprises, à 3 ou 4 jours d'intervalle, une injection de 0,10 à 0,25 cent. de *cacodylate de soude*.

L'*arrhénal* qui peut être prescrit par voie buccale, a donné aussi d'excellents résultats, à la dose quotidienne de 0,05 ou 0,06 centigr. (0,10 centigr. au plus) par cures de 10 jours séparées par des repos de 15 (Fontoyment). Il trouve même son emploi dans les cas de *paludisme aigu* où la quinine est soit contre-indiquée (intolérance, grossesse, surdité,

enfants indociles) soit insuffisante. L'*atoxyl* (v. c. m.) mérite également d'être essayé dans la cure du paludisme. Il arrive encore qu'après l'échec successif de la quinine et de l'arsenic, leur association réussit. Tel peut être le succès de l'usage alternatif (Goldsmith) ou simultané (Fontoyment) de la quinine et de l'arrhénal, procédé qui offre encore l'avantage d'abrèger beaucoup la phase d'asthénie et d'anémie consécutive. Dans ce but on a vanté l'usage de l'*arsénite* et de l'*arsenate de quinine* (de Merck), combinaisons inoffensives qui, aux doses de 0,75 centigr., 1 gr. et même de 1 gr. 50 en 3, 4 ou 5 prises, ont fourni à Bénaki (de Smyrne) des résultats très favorables dans le traitement des formes invétérées du paludisme.

A la médication spécifique (quinine, arsenic), il importe d'adjoindre un traitement dirigé contre l'*anémie* et les *gestions viscérales* (rate, foie). A la *splénomégalie* on oppose: les *révulsifs locaux* (ventouses, pointes de feu, teinture d'iode), la *réfrigération* (glace), l'*ergotine*, la *galvanisation*; préconisées en pareil cas, les *douches locales* exposant à des *retours de fièvre* (donner de la quinine avant) ou à la *rupture de l'organe*, doivent être très prudentes. La *rupture de la rate* réclame l'emploi des hémostatiques: *sac de glace*, *piqûres d'ergotine*, et, en dernier ressort, de la *splénectomie*.

L'*hépatomégalie* est justiciable des *révulsifs* sur la région du foie, et de la *médication iodurée*. Les cures à *Vichy, Carlsbad, la Bourboule* sont également à conseiller.

L'*anémie palustre* exige d'abord le *rapatriement*, une *cure d'air et de repos* sous un climat salubre (sanatorium d'altitude ou station maritime). La guérison est hâtée par l'*hydrothérapie*, le *fer* ou l'*arsenic*.

En dehors de ces indications particulières, les nombreuses autres localisations du paludisme chronique: *hépatite, néphrite, névralgies, artérite chronique, aortite, cardiopathie*, etc., réclament chacune le même traitement que si elles dépendaient d'une autre cause.

IV. *Prophylaxie du paludisme*. — Les

notions plus précises actuellement acquises sur les modes de diffusion du paludisme permettent de le combattre plus efficacement. Cette prophylaxie comporte: 1° l'*isolement* et la *cure rationnelle de tous les sujets infectés*; 2° la *destruction des larves de culex* par *pétrolage de toutes les nappes d'eau stagnante* (Au besoin, on commencera par faucher grossièrement l'herbe des mares; pratiqué avec une pompe à air comprimé, le *pétrolage* est renouvelé tous les 15 ou 30 jours); 3° l'*assainissement du terrain paludique* par l'assèchement de toutes les eaux stagnantes ou à faible courant demandé au *drainage* ou à la *plantation* d'eucalyptus, de pins, etc.; 4° la *protection mécanique contre la piquûre des moustiques* (réseaux métalliques à mailles de moins de 1 millim. établis à toutes les ouvertures des maisons, port de *voiles* et de *gants*, surtout le soir et le matin, mesures seulement applicables à des populations ou à des groupements humains intelligents ou dociles); 5° l'*emploi de la quinine à titre préventif* soit selon la *méthode de Koch* (1 gr. de quinine le matin tous les 10 ou 11 jours) soit suivant celle des petites doses plus fréquentes (0,20 centigr. chaque matin, Pressat d'Ismailia ou 0,50 centigr. par jour, ou bien, 0,60 à 0,75 centigr. tous les 4 ou 5 jours, Maurel). En général peu pratique et dispendieux, l'usage prophylactique de la quinine n'est malheureusement possible que dans des cas spéciaux (voyages d'exploration, campagnes coloniales, terrassements en régions palustres, etc.).

V. *Succédanés de la quinine*. — Nombre de succédanés ont été suscités à la quinine notamment: l'*arsenic*, déjà indiqué, l'*antipyrine*, l'*eucalyptus*, l'*eucalyptol*, la *créosote*; le plus sérieux est encore le *bleu de méthylène*, surtout vanté en Allemagne. On l'administre en pilules ou en capsules de 0,10 centigr., 6 fois par jour; fortement diurétique, apparaissant dans les urines au bout d'une heure, il trouve son indication principale dans la *fièvre bilieuse hémoglobi-nurique* (les urines s'éclaircissent) et dans la *malaria compliquant la grossesse* (Smithwick). On lui

reproche de provoquer l'anorexie (Ziemann); il ne saurait, du reste, rivaliser avec la quinine.

Panama (Bois de). — Voir QUILLAIA.

Pancréas. — Voir OPOTHÉRAPIE PANCRÉATIQUE.

Pancréas (Cancer du). — Voir CANCER DU PANCRÉAS.

Pancréatine. — Ferment soluble extrait du pancréas du porc ou du mouton.

Caract. phys. et chim. — Poudre jaunâtre, soluble dans l'eau, n'agissant qu'en milieu neutre ou alcalin. Elle peptonise la fibrine (50 fois son poids), saccharifie l'amidon (40 fois son poids), favorise l'émulsion des graisses et en opère la saponification.

Prop. therap., indicat. — Bien que préconisée contre les dyspepsies hypopeptiques, la pancréatine s'adresse surtout aux dyspepsies intestinales et à l'insuffisance pancréatique. Elle facilite la digestion du lait, chez l'adulte (Potain) et chez le nourrisson. Associée à l'huile de foie de morue elle en facilite souvent la digestion.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 50 centigr. à 1 gr. en poudre, cachets, pilules kératinisées, élixir ou sirop.

Cachets :

a) Pancréatine. . . . } ã 50 centigr.
Salophène. . . . }

Pour un cachet; 2 à 3 par jour aux repas (dyspepsie intestinale).

b) Pancréatine. . . . } ã 50 centigr.
Benzoate de soude. . . . }

Pour un cachet; 2 à 3 par jour aux repas (dyspepsie intestinale).

Pancréatique (Diabète). — Voir DIABÈTE.

Pancréato-kinase. — Voir OPOTHÉRAPIE PANCRÉATIQUE.

Panticosa. — Hameau des Pyrénées espagnoles, province de Huesca, très voisin de la frontière française, à 22 km de Caunterets, au fond de la vallée de Teña. Altitude 1636 m. Eaux thermales (27°-29°), oligométalliques, l'une d'entre

elles (*Fuente del Estomago*) sulfurée-sodique et sulfatée-sodique, renommées autrefois comme eaux nitrogénées et dans lesquelles de récentes recherches ont mis en évidence l'existence de gaz rares (argon, néon, hélium). Utilisées sous forme de boisson, de bains et, surtout, d'inhalations.

Principales indications : Affections tuberculeuses à la première période, inflammations catarrhales aiguës des muqueuses oculaire et nasale, irritations hémorragiques des muqueuses, affections de l'appareil digestif et de ses annexes, dermatoses. La cure d'altitude intervient certainement pour une grande part.

Papaïne (Pepsine végétale). — **Caract. phys. et chim.** — Poudre amorphe, blanchâtre, tirée du suc de Papayer (v. c. m.); soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool et l'éther. Ramollit et dissout les albuminoïdes et la caséine, même en milieu très peu acide, neutre, voire faiblement alcalin (contrairement à la pepsine); peut peptoniser jusqu'à 1000 fois son poids de fibrine humide.

Prop. therap., indicat. — Eupeptique trouvant surtout son indication dans la dyspepsie hypochlorhydrique. Utilisée jadis, comme topique (en solution au 1/4), pour dissoudre les fausses membranes diphtériques.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : 10 à 30 centigr. en cachets (avec un alcalin), sirop ou élixir.

Cachets :

Papaïne. }
Bicarbonate de soude. } ã 20 centigr.

pour 1 cachet, 1 au commencement du repas.

Sirop à la papaïne :

Papaïne. } 2 gr. 50
Acide chlorhydrique officinal. } 1 —
Sirop de groseilles. } ã 90 —
Eau distillée. . . . }

Cuillerée à soupe avant les repas.

Papayer (*Papaya Carica*) (Bixacées). — Arbre de l'Amérique du Sud (Réunion et Antilles), dont le fruit contient un suc laiteux possédant des propriétés digestives et laissant précipiter, s'il est traité par l'alcool, un corps blanc amorphe, appelé *papaïne* (v. c. m.), jouissant des propriétés de la pepsine.

Prop. therap., indicat. — Ce suc coagule le lait, ramollit et dissout en quelques heures la caséine et les albuminoïdes. A haute dose, il est drastique. Employé surtout sous forme de *papaïne* (v. c. m.), soit comme eupeptique dans les dyspepsies, soit pour dissoudre les fausses membranes diphtériques.

Formes pharmac., doses: Voir *Papaïne*.

Paquets. — Les médicaments en poudre peuvent être prescrits par prises rigoureusement dosées dont chacune est renfermée dans une feuille de papier pliée *ad hoc*. Le malade absorbe le contenu de ce paquet, soit délayé ou dissous dans un peu de boisson (eau, lait ou tisane), soit inclus dans une feuille de pain azyme humidifiée. L'usage des paquets est maintenant à peu près délaissé pour celui des cachets (v. c. m.). Il n'est justifié que dans un petit nombre de cas : 1° quand un médicament salin doit être absorbé en solution préparée extemporanément; 2° quand il importe que la poudre prescrite soit ingérée en suspension dans un liquide (bismuth contre la gastralgie); 3° lorsque le malade est incapable de déglutir les cachets.

Parachlorophénol. — **Caract. phys. et chim.** — Cristaux peu solubles dans l'eau, solubles dans l'alcool et l'éther.

Prop. et empl. therap. — Antiseptique voisin du phénol, préconisé comme désinfectant des crachats tuberculeux (Spengler).

Paracoto. — Écorce d'une Rubiacée (*Palicourea densiflora*) employée (en poudre) comme antidiarrhéique aux doses de 20 à 50 centigr., par cachets de 10 centigr. On utilise aussi son principe actif, la *paracotoïne* (cristaux jaune-pâle, insolubles dans l'eau froide) aux doses de 5 à 30 centigr., en cachets (mêmes indications). On emploie également la *teinture de Coto* aux doses de IV à X gouttes

par heure chez les enfants et de XV à XXX gouttes chez les adultes.

Paraffine (*Cire minérale*). — Résidu solide de la distillation des huiles lourdes de pétrole.

Caract. phys. et chim. — Substance blanche, amorphe, inodore, insipide, un peu translucide, peu dense, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool chaud, l'éther et les huiles; fusible entre 44° et 65°; neutre et inaltérable.

Prop. et empl. therap. — Employée, comme prothétique, en injections interstitielles, pour corriger les difformités du nez, de l'oreille, l'atrophie de la pituitaire (ozène). Son usage peut produire des accidents (thromboses, embolies). Sert aussi, en pharmacie, à accroître la consistance des suppositoires.

Paraforme (*Trioxyméthylène. Triformol*). — **Caract. phys. et chim.** — Poudre blanche, insoluble dans l'eau, constituée par un produit de polymérisation de l'aldéhyde formique.

Prop. et empl. therap. — Antiparasitaire opposé à certaines dermatoses mycosiques (pityriasis versicolor, erythrasma, etc.), en cachets de 50 centigr. à 1 gr. (*usage int.*) et sous forme de colodion (12 p. 100).

Paralactique (Bacille). — Les bouillons de culture de bacilles paralactiques ont été préconisés, en ingestion, dans les cas d'entérites chroniques, dans le but de modifier les putréfactions et la flore microbienne de l'intestin (Tissier).

Paraldéhyde. — **Caract. phys. et chim.** — Résulte de la condensation de trois molécules d'aldéhyde; liquide limpide, très fluide, à odeur de pomme-reinette, de saveur chaude et piquante, désagréable; solidifiable en masse cristalline à la température de 10°; soluble dans 9 p. d'eau, plus soluble dans l'alcool; inflammable; très altérable, doit être conservée à l'abri de l'air et de la lumière.

Effets physiol. et tox. — Très rapidement absorbée, surtout par les voies rectale et sous-cutanée; aussi vite éliminée, en majeure partie par le poumon (haleine fétide des ivrognes, persistant plus de 12 heures), en petite quantité

par l'urine, la salive et la peau. Provoque l'hypnose par action sur l'axe gris encéphalo-médullaire, débutant par l'écorce cérébrale. Précédé parfois d'agitation légère ou vive, le sommeil arrive rapidement; il ne comporte, à doses modérées, ni analgésie, ni anesthésie. Les hautes doses abolissent vite l'excitabilité réflexe de la moelle, mais seules les doses toxiques entraînent sa paralysie complète. Le sympathique est toujours très déprimé (myosis). Plus tardive, l'atteinte des centres bulbo-médullaires se traduit par la vaso-dilatation paralytique avec anémie cérébrale et l'hypotension artérielle. En cas d'intoxication, l'arrêt graduel de la respiration, d'origine centrale, précède toujours celui du cœur et la respiration artificielle peut différer la mort. L'atonie musculaire, suivant à bref délai la torpeur cérébrale, est révélée par la chute des paupières, la titubation et la parésie des muscles. Les doses thérapeutiques impressionnent à peine le cœur qui garde sa force contractile et son rythme normaux. Aux doses toxiques seulement, se montre la bradycardie par parésie des centres intra-cardiaques et l'hypotension artérielle par parésie bulbaire. Agissant sur le sang comme un peroxyde, la paraldéhyde réduit toujours la valeur respiratoire des hématies et provoque parfois la méthémoglobinémie. Les faibles doses ne modifient pas la respiration; les hautes doses réduisent le nombre et l'amplitude de ses mouvements qui revêtent même parfois le rythme de Cheyne-Stokes (par diminution de l'excitabilité centrale et périphérique du pneumogastrique). Au ralentissement circulatoire et respiratoire, correspondent toujours de l'hypothermie et un abaissement des échanges nutritifs. Tantôt la diurèse, tantôt la diaphorèse sont accrues. Le ptyalisme est habituel ainsi que les signes d'irritation de la muqueuse gastrique. Les doses élevées de paraldéhyde peuvent causer des érythèmes scarlatiniformes. Son usage prolongé est susceptible d'entraîner des accidents gastriques analogues à ceux de l'alcoolisme chronique.

Prop. therap., indicat. — Hypnotique

provoquant, en cinq à trente minutes, un sommeil comparable à celui du chloral, souvent mais non toujours calme (agitation, cauchemars), surtout chez les fébricitants, aboutissant après 5 à 6 heures à un réveil normal. La paraldéhyde convient surtout à l'insomnie non douloureuse: des névroses, des psychoses, des encéphalopathies non fébriles, de l'alcoolisme (préconisée dans le delirium tremens), de la morphinomanie, des cardiopathies avec stase cérébrale (à cause de son innocuité pour le cœur). Elle réussit moins contre l'insomnie des fièvres (accroît l'agitation). On peut encore l'opposer à l'éclampsie, à la chorée, à la rage, au tétanos infectieux ou strychnique. Les affections bronchopulmonaires, l'emphysème la contre-indiquent. On peut lui reprocher: son prix élevé, son goût désagréable, la fétidité qu'elle communique à l'haleine, son action irritante sur l'estomac (corrigée par dilution), l'accoutumance qui oblige à forcer les doses.

(Pour plus de détails, voir: G. POUCHET, *Leçons de Pharmacodynamie et de Matière médicale*, 2^e série, p. 73 et 111.)

Formes pharmac., doses. — **Usage int.:** 3 à 6 et même 10 gr. chez l'homme adulte, par fractions de 3 gr. Chez la femme, fractionner par prises de 2 gr. (pour éviter l'agitation initiale). **Enfants**, 50 centigr. à 1 gr. L'administrer toujours en solutions diluées (élixir, potion ou lavement). Prescrire toujours la *paraldéhyde cristallisable*, la seule utilisable en thérapeutique. Peut être avantageusement associée à la morphine, au bromure de potassium, et, surtout, au trional.

Incompatibilité. — Avec les iodures (mise en liberté de l'iode).

Élixir:

Paraldéhyde cristallisable.	20 gr.
Alcool à 90°	100 —
Sirop simple.	75 —
Teinture de vanille.	5 —

1 gr. 50 par cuillerée à soupe (à diluer dans une boisson appropriée).

Potions:

a) Paraldéhyde cristallisable.	10 gr.
Sirop de groseilles.	40 —
Eau distillée de tilleul	120 —
Teinture de vanille.	1 —

1 gr. par cuillerée à soupe.

b) Paraldéhyde cristallisable	4 gr.
Bromure de potassium.	3 —
Potion gommeuse	60 —
Sirop d'écorces d'oranges amères	30 —
Eau distillée de tilleul.	60 —

En 2 ou 3 fois à une demi-heure d'intervalle.

Solution huileuse normale (pour servir à préparer des émulsions):

Trional.	1 gr.
Paraldéhyde	2 —
Huile d'amandes douces.	15 —

Dissoudre au bain-marie.

Mixture:

Solution huileuse normale.	45 gr.
Mucilage de carragaheen.	90 —
Kirsch	15 —

Émulsionner par simple mélange (1 à 3 cuillerées à soupe au moment du coucher).

Suppositoires:

	ADULTES	ENFANTS
Trional.	20 centigr.	5 centigr.
Paraldéhyde	40 —	15 —
Beurre de cacao.	4 gr.	2 gr.

Pour 1 suppositoire.

Lavement:

Paraldéhyde cristallisable.	2 à 4 gr.
Jaune d'œuf	n° 1
Eau de guimauve	120 gr.

Solution hypodermique:

Paraldéhyde cristallisable	2 gr. 50
Eau distillée de laurier-cerise.	} aa 10 gr.
Eau distillée bouillie.	

Voie à n'adopter qu'en des cas exceptionnels (injections très douloureuses).

Paralysie agitante. — I. **Traitement médicamenteux.** — Le remède spécifique de la paralysie agitante étant encore à trouver, on doit se borner à en pallier les troubles les plus pénibles: le *tremblement* et la *rigidité*. Contre le *tremblement* Charcot prescrivait le *chlorhydrate d'hyosciamine*; Grasset préfère l'*hyosciamine amorphe* par granules de 1 milligr.; commençant par un seul, il arrive à 4 ou 5, en 5 ou 6 jours, pour revenir peu à peu à un granule, puis suspendre la médication (très toxique) pendant 20 jours durant lesquels il prescrit soit l'*iodure de sodium* (1 gr. par jour), soit une préparation de *kola*. L'*hyosciamine* peut aussi être introduite par la *voie hypodermique* (1/4 à 3/4 de milligr.). Les médecins anglais (Williamson, Rose) vantent les effets du *bromhydrate d'hyoscine*, à la dose de 1/4 à 1/2 milligr., en solution dans l'*eau chloroformée*, par périodes interrompues. Sous son influence, le tremblement diminuerait, le sommeil renaîtrait, l'agitation, les bouffées de chaleur, la dyspnée et les névralgies se dissiperaient. Rose emploie une solution de 75 décimilligr. dans 180 gr. d'eau chloroformée dont il donne 2 ou 3 cuillerées à thé le matin, après déjeuner et le soir au coucher. J. Parisot, Babinski opposent au tremblement et à la raideur, le *bromhydrate de scopolamine* (1/4 de milligr. par fractions) en piqûres, en séries de 10 à 12 jours, séparées par des repos de 3 à 4 avec la surveillance étroite qu'exige la toxicité du produit. Le *sulfate de duboisine* par granules au 1/2 milligr. (1 à 3) ou en piqûres (une à 2 de 1/4 de milligr.) a aussi ses fidèles quoique les effets en soient inconstants. Il en est de même de la *solanine* (3 ou 4 centigr. par jour en cachets), du *sulfate de spartéine* (10 centigr. par jour). Grasset et Sacaze ont opposé, avec quelque succès, à la raideur, au tremblement, etc., le *borate de soude* (5 à 6 gr. par cachets de 50 centigr.) que malheureusement l'estomac ne tolère pas toujours. Les teintures de *veratrum viride*, de *gelsemium semper virens* (1 goutte par jour) pourraient aussi être essayées. Du reste, la

longueur de la maladie, la toxicité des agents employés oblige à varier souvent les médicaments dont l'efficacité s'épuise vite. Cette conduite fait partie du *traitement psychique*, essentiel chez les parkinsoniens, malades éminemment inquiets et suggestionnables.

II. *Hygiène et agents physiques*. — Le traitement médicamenteux sera réservé aux périodes de recrudescence du tremblement, de l'agitation et de la rigidité. Dans l'intervalle, trouveront place les procédés plus anodins et les pratiques d'hygiène. Atténué par certains travaux manuels ou ouvrages, variables avec le sexe et la condition des malades, le tremblement est exaspéré par le séjour dans l'air confiné ou surchauffé, par l'alcool, le café, le thé. Le *plein air* est au contraire favorable aux parkinsoniens qui resteront le moins possible à la chambre. Les trajets en voiture ou en chemin de fer suspendant plus ou moins le tremblement, on a essayé de traiter ces malades par le *fauteuil trépidant* (Charcot, Gilles de la Tourette) qui n'a pas répondu à ce qu'on en attendait. Les *bains chauds ou tièdes* (de 20 minutes, 1/2 heure), l'enveloppement dans le *drap mouillé*, procurent toujours un grand bien-être au malade. Les *mouvements passifs*, la *gymnastique suédoise*, la *mécanothérapie*, employés méthodiquement, de façon à ménager les douleurs et la fatigue, modifient très heureusement la rigidité des membres et du tronc. Praticqué avec douceur (frictions, effleurage), le *massage* soulage aussi beaucoup les malades. La *rééducation des mouvements* trouve souvent son emploi pour corriger les troubles de la marche et de l'équilibre. A partir d'une certaine période, le malade ne devra plus marcher seul, à cause des chutes auxquelles l'exposent la *propulsion* et la *réropulsion*. La *suspension* n'a que des effets très fugaces. Le *bain statique* de 15 à 20 minutes, la *galvanisation faible* des muscles (10 à 20 milliampères) seraient quelquefois efficaces (Grasset).

Outre les symptômes spécifiques (tremblement, rigidité, etc.), on devra souvent combattre par des moyens appro-

priés : la *cachexie* (aération, toniques), l'*artériosclérose* (iodure de sodium), l'*insomnie* (trional, véronal), les *tendances hypochondriaques et mélancoliques* (réconfort moral, suggestion). Les cures thermales à *Néris*, *Lamalou*, *Royat*, *Bagnères-de-Bigorre* constituent souvent un utile mode de suggestion pour les malades en situation d'en user.

Paralysie alcoolique. — Voir ALCOOLISME.

Paralysie ascendante aiguë. — Purement symptomatique le traitement de ce syndrome ne diffère pas de celui qui est opposé aux *myélites aiguës* et aux *polynévrites graves* dont il représente une des expressions cliniques (Voir MYÉLITES, NÉVRITES).

Paralysie diphtérique. — Voir DIPHTÉRIQUE (PARALYSIE).

Paralysie du nerf facial. — Voir FACIALE (PARALYSIE).

Paralysie du nerf radial. — Il faut d'abord traiter la cause. La *paralysie par compression* peut céder spontanément à la suppression de celle-ci (béquille, maillot trop serré, etc.). Le *saturnisme*, l'*alcoolisme* seront toujours recherchés et combattus s'il y a lieu.

Si la paralysie persiste, il faut instituer le traitement électrique comportant la *galvanisation* du nerf (main plongée dans un bain relié au pôle négatif) et la *faradisation* des points moteurs des muscles qu'il innerve. Les points moteurs du long supinateur, de l'extenseur commun, de l'extenseur du petit doigt sont échelonnés, à la face dorsale de l'avant-bras, sur une ligne tirée de l'épicondyle au milieu du cubitus; ceux des abducteurs et extenseurs du pouce siègent au-dessous de cette ligne, vers le milieu du radius. Le tampon (pôle actif) est successivement posé sur chacun d'eux. Les doubles séances, de 20 minutes, seront répétées tous les 2 jours (E.-A. Weil). Les courants doivent être modérés, sous peine de dériver sur les fléchisseurs dont ils accroîtraient la tendance à se rétracter (Plicque). Le massage est un adjuvant utile du traitement électrique. Comme la *réaction de dégénérescence* est exceptionnelle, la

faradisation seule peut fréquemment suffire à la guérison.

Paralysie générale. — I. **Traitement pathogénique.** — Le seul traitement causal de la paralysie générale ne peut être que celui de la *syphilis*. A cet égard, le traitement spécifique n'est guère efficace qu'à titre préventif, c'est-à-dire que la paralysie générale semble plus rare chez les syphilitiques ayant méthodiquement suivi le traitement iodo-mercurique pendant un temps suffisant; cette proposition n'a du reste rien d'absolu. Quand la maladie est déclarée, surtout à son début, la médication spécifique serait encore justifiée. On l'a instituée sous forme : d'*injections mercurielles intra-musculaires* soit de sels solubles (2 à 6 centigr. par jour de *benzoate*, *cyanure*, *biiodure*, etc.), soit de *calomel* (10 centigr., 4 fois par semaine) associées ou non à l'*iodure de potassium* (2 à 6 gr.) Les injections sont pratiquées par séries de 8 à 10 séparées par des temps de repos. On a même injecté des sels mercuriels solubles dans le canal rachidien. Le traitement spécifique aurait fourni, entre les mains de Lemoine, de Lerédde, de Marchand, etc., nombre d'améliorations et même des guérisons. Toutefois ces résultats laissent encore sceptiques Déjerine, Marie, Joffroy, Ballet, Brissaud, Régis, Dupré, qui n'ont obtenu de la médication mercurielle que des rémissions incomplètes, ou l'ont vue échouer complètement, n'en éprouvant que les inconvénients. On peut pourtant débiter par un essai de médication spécifique assez prolongé pour permettre d'apprécier son degré d'efficacité, en surveillant étroitement le malade et se tenant prêt à la suspendre si certains accidents semblaient lui être imputables.

II. **Traitement symptomatique.** — De visées plus modestes, il prétend simplement combattre les divers troubles de la maladie et prolonger, le plus possible, les rémissions spontanées, plus ou moins franches, qu'elle offre presque toujours.

Dès la *phase prodromique* il importe déjà que le malade renonce à toute occupation, intellectuelle ou autre, pour

garder un repos complet, plutôt à la campagne, vivant sobrement, s'abstenant de toute boisson alcoolique et de tout mets excitant. La propension du sujet à commettre des actes compromettants ou délictueux peut rendre, dès cette période, l'internement inévitable.

A la *période d'état*, on a à combattre l'*agitation* ou la *dépression*. A la première on oppose la révulsion sur la nuque et parfois sur le rachis, sous forme de *pointes de feu*, de *badigeonnages iodés*, plutôt que de *vésicatoire* ou de *séton* actuellement tombés en désuétude. Les douches froides sont à proscrire rigoureusement chez ces malades qui réagissent mal. On leur préférera les *bains tièdes* (32°-33°) *prolongés*, (1/2 h. à 2 h.) donnés le matin et, au besoin, avant le repas du soir, les *lotions tièdes* et les *enveloppements dans le drap mouillé*. La *congestion encéphalique* est justiciable des *ventouses scarifiées* à la nuque ou des *sangsues* derrière les apophyses mastoïdes ou à l'anus. Les sédatifs médicamenteux les plus utiles sont les *bromures alcalins*, le *chloral* (2 à 6 gr. en lavements), l'*hydrate d'amylène* (4 à 5 gr. en potion à 10 p. 100), le *trional* (50 centigr. à 2 gr.), le *véronal* (30 à 60 centigr.), et, dans les cas d'extrême agitation, le *chlorhydrate d'hyoscine* (1/2 milligr.). L'*ergotine* (en piqûres) a été vantée comme vasoconstricteur décongestionnant.

La *dépression* peut être combattue soit par des moyens externes : *bains salés*, *sulfureux* ou *aromatiques*, *frictions*, *massage*, *faradisation*; soit par des stimulants médicamenteux : *quinquina*, *fer*, *glycérophosphates*, *sulfate de strychnine*, *préparations arsenicales*. La *constipation*, symptôme habituel, réclame plutôt l'emploi de l'*aloès*, des *drastiques* (poudre de *scammonée*) et du *calomel*. A la période cachectique, l'usage des purgatifs doit être très réservé sous peine de déchaîner une diarrhée durable et épuisante.

III. **Traitement chirurgical.** — La *trépanation simple* ou *suivie de lavage*, tentée par les chirurgiens anglais, a fourni des résultats trop précaires pour mériter d'être conseillée.

IV. Soins hygiéniques. — A la première période, l'excitation, l'amaigrissement et l'asthénie trouvent souvent un remède très efficace dans l'alimentation continu. Plus tard, la tendance aux eschares s'oppose à cette méthode. Durant toute la maladie, les repas seront fréquents (5 à 6 par jour) et légers, composés d'aliments simples, et de facile digestion, plutôt en purées ou en hachis, spécialement à la phase paralytique, pour prévenir la suffocation (par pénétration de grosses bouchées dans les voies aériennes). L'eau pure est la boisson de choix; on interdira le café, le thé et le tabac. Une propreté minutieuse s'impose chez ces malades, surtout quand ils atteignent la période de *gâtisme*. On l'obtiendra par des bains fréquents, par l'usage d'alèses placées sous le siège et changées dès qu'elles sont souillées, par celui de la poudre de talc, ou, en cas d'eschares, de la poudre de Lucas-Championnière et du matelas d'eau. La rétention d'urine (avec regorgement) est fréquente et passe inaperçue si on ne la recherche systématiquement pour lui opposer les sondages suivis de lavages à l'eau froide stérilisée qui réveillent parfois momentanément la contractilité vésicale.

Dans les formes dépressives, le refus d'aliments peut nécessiter le gavage à la sonde. Les attaques épileptiformes sont justiciables des lavements purgatifs, et, si elles se répètent, de la médication bromurée, de l'hydrate d'amylène et des lavements de chloral. Aux ictus apoplectiformes on opposera les compresses froides ou le sac de glace, sur la tête, la sinapisation des membres inférieurs, les lavements purgatifs. On en prévient le retour en surveillant l'alimentation, et par l'usage régulier des laxatifs. La congestion pulmonaire, la pneumonie généralement latentes, trop souvent terminales, ne seront soupçonnées que grâce à la matité thoracique et à la dyspnée; on les combattra par les moyens habituels.

Paralysie infantile. — Voir INFANTILE (PARALYSIE).

Paralysie pseudo-bulbaire. — Voir BULBAIRE (SYNDROME).

Paralysie labio-glosso-laryngée.

— Voir BULBAIRE (SYNDROME).

Paralysie pseudo-hypertrophique.

— Voir MYOPATHIES.

Paralysie saturnine. — Le traitement de choix consiste dans la *paradisation des muscles paralysés* associée au massage, à la douche sulfureuse ou aux bains sulfureux. Le retour de la contractibilité musculaire sera hâté par l'usage interne du sulfate ou de l'arséniate de strychnine (1 à 3 milligr.), des glycéro-phosphates, de l'hypophosphite de soude ou du formiate de soude. En cas de paralysies rebelles, les cures hydro-minérales à Cauterets, Aix-les-Bains, Saxon et surtout, Bourbonne, Balaruc, Salins-Moutiers exerceront sur l'état général, les manifestations articulaires et la motilité (VOIR NÉVRITES, PARALYSIE RADIALE), une action particulièrement favorable.

Paralysies radiculaires du plexus brachial. — Voir BRACHIAL (PARALYSIES RADICULAIRES DU PLEXUS).

Paramyoclonies multiples. — On n'a pu, jusqu'ici, opposer à ce trouble qu'une médication empyrique. Carrière l'a traité par la suggestion, hypnotique ou à l'état de veille, efficace surtout quand l'hystérie est en cause. Le traitement électrique réussit parfois. Destarac a employé la galvanisation des muscles atteints (large électrode, reliée au pôle positif, appliquée sur ces muscles; électrode indifférente dans le dos) suivie de bains statiques (séances quotidiennes).

Parégorique (Élixir). — Voir OPIUM.

Pariétaire. — *Parietaria officinalis* (Urticacées). La plante, contenant de l'azotate de potasse, est employée en infusion (20 p. 1000) comme diurétique.

Pastilles et tablettes. — Préparations solides dans lesquelles la substance médicamenteuse est incorporée à du sucre. Les pastilles sont obtenues en coulant, dans des moules de formes appropriées, un mélange fondu à chaud de sucre et d'une essence. Les tablettes sont préparées à froid par mélange du sucre et du médicament avec un mucilage de gomme (habituellement gomme adraganthe).

Les pastilles ou tablettes peuvent contenir : une poudre soit minérale (bicarbonate de soude, calomel, etc.), soit végétale (un baume, un suc ou une essence). Elles sont très diversement dosées suivant la nature de leur principe actif. Cette forme pharmaceutique, assez altérable par l'humidité et prêtant à de lentes décompositions (p. ex. réduction du calomel en mercure), n'est admissible que pour les substances anodines. Elle ne saurait être recommandée pour les médicaments actifs.

Pâtes. — 1° Usage int. : les pâtes prescrites à l'intérieur sont des médicaments assez consistants pour ne pas adhérer aux doigts. Elles sont obtenues en condensant par la cuisson un mélange de sucre, de gomme arabique et d'une solution médicamenteuse. Elles sont tantôt transparentes et coulées dans un moule, tantôt opaques par addition d'un blanc d'œuf. Les pâtes les plus usitées sont celles de lichen, de réglisse, de jujube, de guimauve, de fruits pectoraux. Il faut savoir que la pâte pectorale du Codex ainsi que les pâtes de réglisse brune et de lichen ne peuvent être consommées à discrétion, car elles renferment 1 centigr. d'extrait d'opium par 50 gr.

2° Usage ext. : les pâtes usitées en dermatologie (grâce à Lassar et Unna) et qu'il ne faut pas confondre avec les précédentes, sont des pommades de grande consistance (celle du mastic des vitriers) faites de poudres (en général inertes) incorporées à une petite proportion de substance grasse (vaseline, lanoline, axonge, huile) ou de glycérolé d'amidon. Comme poudres, on utilise surtout : l'oxyde de zinc, le carbonate de chaux, le kaolin, la ceysstite (terre d'infusoires), le sous-nitrate de bismuth, le talc et l'amidon. Le poids de l'excipient gras ne dépasse pas celui des poudres et lui reste plus souvent inférieur (p. ex. 10 gr. de vaseline pour 20 gr. de poudres). Le propre des pâtes est de pouvoir être rapidement appliquées sur la peau en une couche mince pour y former un enduit sec et adhérent, laissant subsister la perspiration cutanée. On leur incorpore, au besoin,

des médicaments actifs (acide salicylique, p. ex.) Leurs effets diffèrent totalement de ceux des pommades, car on recherche surtout par leur application soit la décongestion, soit l'exfoliation d'une région du tégument.

Pâte de canquoin. — Voir ZINC (CHLORURE DE).

Pâte de guimauve. — Voir GUIMAUVE.

Patience. — *Rumex Patientia* (Polygonacées). La racine, contenant du nitrate de potasse, est utilisée, en décoction, comme diurétique.

Pau (Basses-Pyrénées). — Station d'hiver, en vue de la chaîne des Pyrénées, à 205 m. d'altitude, abritée presque de tous côtés des vents qui n'agitent que les couches supérieures de l'atmosphère, laissant les inférieures très calmes. Les vents d'ouest prédominent. La température moyenne de l'année y est de 13° 4 (hiver 7° 6, printemps 10°, été 21° 7, automne 9° 3); il y gèle assez souvent l'hiver; la pluie y tombe fréquemment, mais par averses peu durables ne laissant pas l'air humide, grâce à l'inclinaison et à la grande perméabilité du sol. Une grande stabilité thermique et l'absence habituelle de vent caractérise avant tout le climat de Pau qui, de ce fait, est essentiellement sédatif et antispasmodique. On a coutume d'y envoyer les tuberculeux éréthiques et congestifs, ainsi que les névropathes. On en déconseillera le séjour aux rhumatisants, aux cardiaques et aux malades cachectiques.

Paullinia. — Voir GUARANA.

Pavot. — *Papaver somniferum* (Papavéracées). On distingue le pavot blanc et le pavot noir (en raison de la couleur de leurs graines). On utilise les feuilles fraîches et, surtout, les capsules, comme narcotique léger (par l'opium qu'elles renferment), soit en infusion (10 p. 1000), soit en décoction (1 à 2 têtes de pavot par litre) prescrites comme gargarisme ou en lavement, soit sous forme de sirop de pavots blancs préparé avec l'extrait de pavots blancs dix fois moins actif que l'extrait thébaïque (une cuillerée de sirop équivaut à 4 milligr. de morphine et à 2 centigr. d'extrait thébaïque) et